GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, époxe
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glacière
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

	Densité	Hauteur	Densité	Hauteur
Résineux		R		
— à sapin et/ou épinette blanche	R (S)			
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (Sn)			
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)			
— à pin rouge	R (Pr)			
— à pin gris	R (Pg)			
— à thuya (cèdre)	R (C)			
— à mélèze	R (M)			
— à pruche	R (Pr)			
— (plantation)	R (P)			
Pessière				
— — (épinette noire et/ou épin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)			
— — à thuya (cèdre)	E (C)			
— — à mélèze	E (M)			
— — à pruche	E (Pr)			
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)			
— — à pin rouge	E (Pr)			
— — à pin gris	E (Pg)			
— — à sapin et/ou épinette	E (S)			
— — (plantation d'épinette blanche)	E(S)P p			
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E(E)P p			
— — (plantation d'épinette noire)	E(En)P p			
— — (plantation d'épinette rouge)	E(Er)P p			
Sapinière				
— — (le sapin et/ou épin blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)			
— — à thuya (cèdre)	S (C)			
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (En)			
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)			
— — à pin rouge	S (Pr)			
— — à pin gris	S (Pg)			
— — à mélèze	S (M)			
— — (plantation de sapin baumier)	SaB p			
Pinède à pin blanc				
— — — avec pin rouge				
— — — — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pb(Pr)			
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)			
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (En)			
— — — avec mélèze	Pb(M)			
— — — avec pin rouge	Pb(Pr)			
— — — avec pin gris	Pb(Pg)			
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)			
— — — (plantation)	Pb(P) p			
Pinède à pin rouge				
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)			
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)			
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (En)			
— — — avec pin blanc	Pr (Pb)			
— — — avec pin gris	Pr (Pg)			
— — — avec pruche	Pr (Pr)			
— — — (plantation)	Pr(P) p			
Pinède à pin gris				
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)			
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)			
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (En)			
— — — avec mélèze	Pg(M)			
— — — avec pin rouge	Pg(Pr)			
— — — avec pin blanc	Pg(Pb)			
— — — avec épinette et/ou pin rouge	Pg (S)			
— — — avec pruche	Pg (Pr)			
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)			
— — — (plantation)	Pg(P) p			
— — — Plantation de pin sylvestre	PiS p			
Cédrière				
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)			
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)			
— — à mélèze	C (M)			
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)			
— — à pin rouge	C (Pr)			
— — à pin gris	C (Pg)			
— — à pruche	C (Pr)			
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)			
— — (plantation de thuya)	T(C) p			
Pruchaie	Pr			
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)			
— — à thuya (cèdre)	Pr (C)			
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)			
— — à mélèze	Pr (M)			
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr(Pb)			
— — à pin rouge	Pr(Pr)			
— — à pin gris	Pr(Pg)			
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)			
— — (plantation)	Pr p			
MÉLÈZIN	Me			
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me(Me)			
— — à thuya (cèdre)	Me (C)			
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)			
— — à pin blanc et/ou rouge	Me(Pb)			
— — à pin rouge	Me(Pr)			
— — à pin gris	Me(Pg)			
— — à sapin	Me(S)			
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)			
— — (plantation de mélèze européen)	MeE p			
— — (plantation de mélèze japonais)	MeJ p			
— — (plantation de mélèze hybrides)	MeL p			

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Densité	Hauteur	Densité	Hauteur
Feuillu d'essences intolérantes		F		
— — avec pin blanc	F(Pb)		F(Pb)	
— — avec pin rouge	F(Pr)		F(Pr)	
— — avec résineux	F(R)		F(R)	
— — avec épinettes	F(E)		F(E)	
— — avec épinettes noires ou rouge	F(En)		F(En)	
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	Bb (S)		Bb (S)	
— — avec épinettes noires ou rouge	Bb (En)		Bb (En)	
— — avec pin blanc	Bb(Pb)		Bb(Pb)	
— — avec pin rouge	Bb(Pr)		Bb(Pr)	
— — avec résineux	Bb(R)		Bb(R)	
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BjS		BjS	
— — avec pin rouge	BjPr		BjPr	
— — avec résineux	BjR		BjR	
Peuplement avec sapin	PaS		PaS	
— — avec pin blanc	PaPb		PaPb	
— — avec pin rouge	PaPr		PaPr	
— — avec épinette noire ou rouge	PaEn		PaEn	
— — avec résineux	PaR		PaR	
Chênaie rouge mélangée	ChuR		ChuR	
Érablière résineuse	ErR		ErR	
— à pin blanc	ErPb		ErPb	
— à thuya (cèdre)	ErC		ErC	
Mélangés à feuillus tolérants	MFt		MFt	
— — sur station humide	MFtH		MFtH	

FEUILLUS (groupements)

	Densité	Hauteur
Feuillus		F
— — d'essences intolérantes		Fi
— — d'essences tolérantes		Ft
— — d'essences mixtes		Fm
— — (plantation)		Fp
Bouleaux à bouleau blanc		Bb
— — à bouleau jaune		Bj
Peuplement		Pe
Érablière rouge		ErP
Érablière		Er
— — à bouleau blanc		Er Bb
— — à bouleau jaune		Er Bj
— — à feuillus d'essences intolérantes		Er Fi
— — à feuillus d'essences tolérantes		Er Ft
Plantation d'érable à sucre		Er p
— — de bouleau blanc		Bb p
— — de bouleau jaune		Bj p
— — de peuplier		Pep p
— — de peuplier hybride		PepH p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Dsc
Dénudé et semi-dénudé humide	Dsh
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	Ag
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	Cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle par éclaircie régles	ce
Chablis partiel	Chp
Epidémie régles	ep
Brûlis partiel	Brp

DÉFOLIATION

⊖ 0–50% ⊕ 50–100%

ORIGINE

Coupe totale	cT
Brûlis	Br
Chablis total	ct
Plantation stolée	p
Friche	F
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TOISE DE	TOISE À
0 (zéro)	0–20 ans	
30 "	21–40 "	
50 "	41–60 "	
70 "	61–80 "	
90 "	81–100 "	
100 "	101 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70–30 (ans)	30–70 (ans)
50 "	30–50 "
70 "	50–70 "
90 "	70–90 "
100 "	90–100 "
120 "	100–120 "
140 "	120–140 "
160 "	140–160 "
180 "	160–180 "
200 "	180–200 "
220 "	200–220 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jn (jeune irrégulière) Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements : majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vn (vieux irrégulière) Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges au dessus de 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges au plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	30 à 60 %	P
Forte	60 à 75 %	P
Abrupte	75 % et plus	P
Superficie entourée de pentes > 70 %		S

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

5 (E) C3 (J) 50 m C3

- 5 — densification
- (E) — classe de pente
- C3 — classe d'âge
- (J) — classe d'origine
- 50 m — hauteur
- C3 — classe de densité
- 50 m — classe de hauteur
- (E) — classe de pente
- 5 — classe de densité
- (J) — type de couvert
- C3 — classe d'âge
- 50 m — classe de hauteur

GRILLE DENSITÉ–HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A — 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B — 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C — 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D — 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. GILLES NC NEIL & ASS. (RG 62)
SIGNATURE : [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. MARCEL GIROUS (QG. RNN 653)
SIGNATURE : [signature]

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 6
Unité de gestion — 62-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage

Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 00
Concessionnaire ou autres — 20

Bassin hydrographique — 313 02*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée — 633*
Municipalité — 50 280*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Porcelle *
Région écologique — 1b*
Municipalité régionale de comté — M.R.C. 660 BAS RICHELIEU*

* Signifie que la composante ne donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1983
Année de publication : 1984
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 15/10/84
Déclinaison magnétique 16 ° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-4 S.E.	31-3 S.O. S.E.	31-2 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
31-H-13 S.E.	31-H-14 S.O. S.E.	31-H-15 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
31-H-12	31-H-11	31-H-10

31 H/14 N.E.

53